

# Élève conservateur du patrimoine

Conservateurs territoriaux du patrimoine · Filière culturelle · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 17 avril 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

| ÉCHELONS | BRUT PAR MOIS                                       | NET ESTIMÉ PAR MOIS      | DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON |
|----------|-----------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <b>2</b> | <b>1 867 € → 2 004 €</b><br>indemnité SMIC comprise | <b>1 483 € → 1 590 €</b> | <b>1 an 6 mois</b>        |

  

| ÉCHELON    | DURÉE DE L'ÉCHELON | INDICE BRUT | INDICE MAJORÉ | TRAITEMENT BRUT                                         | NET ESTIMÉ        | GAIN NET  |
|------------|--------------------|-------------|---------------|---------------------------------------------------------|-------------------|-----------|
| <b>1er</b> | 1 an               | 416         | 377           | <b>1 855,89 €*<br/>+ 11,13 € pour atteindre le SMIC</b> | <b>1 482,53 €</b> |           |
| <b>2e</b>  | 6 mois             | 459         | 407           | <b>2 003,57 €</b>                                       | <b>1 590,23 €</b> | +107,70 € |

**En résumé :** du 1er au 2e échelon, le net estimé passe de 1 483 € à 1 590 €, soit 108 € de plus en 1 an 6 mois.

\* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

## Pour comprendre

### Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

**Pour vous situer :** votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

### Et la suite de carrière ?

Les conditions d'accès et d'avancement de ce grade n'ont pas encore été vérifiées par la FSU. Retrouvez les informations à jour sur la page en ligne.